

Présentation

Il s'agit d'un dispositif de formation des joueurs U10 à U13 (P2 à M1) situé après le Dispositif Jeune (DJ) et avant les Pôles Espoirs. Il fait partie intégrante du PPF (Parcours de la Performance Fédérale). Il est destiné à apporter le meilleur accompagnement possible pour cheminer vers le haut niveau en badminton entre 9 et 13 ans au travers d'un cahier des charges en lien avec les exigences de ce haut niveau.

L'appui fédéral aux « Clubs Avenir »

- Invitations pour suivre le Collectif France ;
- Proposition d'un temps de formation continue destiné spécifiquement aux « Entraîneurs Avenirs » ;
- Accompagnement et soutien d'une personne ressource de la DTN ;
- Mise à disposition d'outils de communication et de valorisation du club ;
- Courriers officiels en direction des partenaires institutionnels pour les informer sur le label "Club Avenir" et pour leur fournir la liste des « Clubs Avenir » pour la saison ;
- Accès au réseau de diffusion des « Entraîneurs Avenirs » pour échanger des contenus, des idées, etc..
- Aide éventuelle sur le petit matériel ;
- Subvention fédérale sur le fonctionnement de 1000€ **pourrait être versée en fin de saison**
- Conditions d'attribution et éligibilité

Le club s'engage à remplir le cahier des charges complet (à télécharger) et entraîne au moins un joueur qui a atteint le DAN. Ce joueur sera U10, U11, U12 ou U13 en 2024/25, c'est à dire poussin 2, benjamin ou minime 1.

Démarches administratives et calendrier

A. Clubs déjà « Clubs Avenir » en 2023-24

1. **Retour de l'annexe 1 de la convention complétée et signée pour le 30 mai 2024**, date limite de **réception** à l'adresse philippe.georion@ffbad.org (3 pages de l'annexe 1 à scanner)
2. **Mise en place du comité d'attribution du label « Club Avenir » (COFIL 2)**
Composition : un élu fédéral, le DTN ou un représentant, le responsable accession et pré filière, le responsable dispositif « Club Avenir »
 - 7 juin 2024 14h
3. **8 juin 2024 : attache auprès de chaque ligue pour avoir un avis (facultatif) sur les prétendants au label 24/25. Retours des ligues le 23 juin au maximum.**
4. **30 juin 2024 : validation finale de l'effectif des clubs Avenir 24/25 + Note COFIL 2.**

B. Nouveaux candidats au label (pas Club Avenir en 2023/24)

1. **Retour de la convention complétée, signée et scannée (dont les 3 pages de l'annexe 1 incluses) pour le 30 mai 2024**, date limite de **réception** à l'adresse philippe.georjon@ffbad.org
2. **Mise en place du comité d'attribution du label « Club Avenir » (COPIL 2)**.
Composition : un élu fédéral, DTN ou représentant, responsable PPF territorial, responsable dispositif « Club Avenir ».
 - **7 juin 2024 14h**
3. **8 juin 2024 : attache auprès de chaque ligue pour avoir un avis (facultatif) sur les prétendants au label 24/25. Retours des ligues le 23 juin au maximum.**
4. **30 juin 2024 : validation finale de l'effectif des clubs Avenir 24/25 + Note COPIL 2.**

Contacts

Pour toute autre information concernant le label « Club Avenir » :

- Philippe GEORJON (coordonnateur des Clubs Avenirs)
 - philippe.georjon@ffbad.org ou 06 98 24 34 81
- Loïc PARLON (responsable U11/U13)
 - loic.parlon@ffbad.org ou 06 98 93 89 10